

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

Le 09 avril 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2018

Présents Mmes DALLEs, KATAN, MALL, MONTEREMAL, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, ROUDET, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme COATTRENEC donne pouvoir à M ARMAND, Mme MARRANT donne pouvoir à M. ROUDET, Mme MOSCA donne procuration à Mme MONTEREMAL
M. HURE donne pouvoir à M. BERENGER, M. PELLET donne procuration à Mme MALL, M. VERGUIN donne procuration à M. TROUILLOUD

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2018 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Bruno ROUDET - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Une présentation des projets du Conseil Municipal Enfants Jeunes (CMEJ) est faite par Amélie Cerceaux, Responsable du pôle jeunes à AEJ, qui encadre également les jeunes du CMEJ et Philippe Armand, Conseiller municipal chargé du CMEJ.

Sous forme de trois petits films les enfants exposent leurs projets :

- Concours de fleurissement : cette commission regroupant tous les jeunes du Conseil municipal, souhaite organiser un concours entre les habitants volontaires, des plus beaux balcons et jardins. Les prix seront attribués lors des Estivales le 1^{er} juillet 2018.
- Collecte de jouets : cette commission composée de cinq jeunes va organiser une collecte de jouets pour offrir aux enfants qui n'auront pas de jouets pour Noël 2018 ainsi que pour favoriser le recyclage. Cette collecte est ouverte à tous aura lieu lors du marché de Noël. Les jouets seront distribués par le biais d'une association caritative choisie.
- Parcours sportif : Six jeunes composent cette commission dont le projet est de mettre en place un parcours sportif d'1 km 5 avec des modules sportifs répondant aux normes de sécurité, avec une dimension écologique et s'intégrant dans le paysage.

Monsieur Roudet expose ensuite au Conseil le fonctionnement de la société coopérative Buxia qui développe les énergies renouvelables sur le territoire Voironnais en associant citoyens, collectivités et entreprises locales
Il s'agit donc d'une société coopérative (un associé = une voix) avec un collège de gestion qui applique les décisions adoptées en assemblée générale. Des réalisations ont été faites sur les communes de La Buisse et Biliou des projets sont en cours sur les communes de St Jean de Moirans, La Buisse, Coublevie Tullins ainsi que sur les toitures de l'école maternelle et de la poste de St Etienne de Crossey.

Les installations se font sur des bâtiments publics visibles par tous. Buxia finance les installations grâce à des emprunts, des subventions et des fonds propres. Les fonds propres proviennent principalement des citoyens (90,5%) ou des organismes (mairie 6%, autres 3,5%) qui se sentent concernés par les installations proches de chez eux

La commune a signé une convention de location pour deux toits sur des bâtiments communaux. La commune est donc intéressée par le fonctionnement de Buxia et par l'entrée au capital de Buxia cela lui permettra de suivre l'évolution de cette société coopérative et de participer à l'assemblée générale.

Monsieur Roudet propose au Conseil que lors de la prochaine réunion une délibération soit prise pour l'entrée au capital de cette société.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 17/2018 : Convention d'occupation précaire - Logement de l'ancienne gare Madame MARNET

Décision 18/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte MULLER/BRUEL

Décision 19/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte BERNARD/PERRIN-POTIER

Décision 20/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte JACQUET / LAPORTE

Décision 21/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte JACQUET / BATILLY

Décision 22/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte BERTHET/VILLEMAIRE

Décision 23/2018 : Contrat de cession du spectacle "Ghost Train"

Délibération N° 39/2018 :

CONVENTION PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE DE CROSSEY AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE

Vu le courrier du 23 mars 2018 de la Ville de Voiron, rappelant les dispositions applicables pour la gestion des Centres Médico-scolaires et sollicitant en qualité de ville siège, une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron.

Vu l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945 et le décret d'application n°46-2698 du 26 novembre 1946,

Vu la délibération n°2018-019 prise par le Conseil municipal de Voiron, dans sa séance du 07 février 2018 fixant la participation à la somme forfaitaire de 0,59 € (+1.1%) par élève du 1^{er} degré.

Vu le projet de convention avec la Ville de Voiron, pour l'année scolaire 2017/2018,

Considérant que le nombre d'enfants à l'école maternelle et élémentaire est de 271 élèves à la rentrée et que le montant de la participation de Saint-Etienne de Crossey s'élève à 159,89 €,

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire,

DEMANDE

Au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Voiron.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Délibération N° 40/2018 :

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire expose que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 28 novembre 2017,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour l'année 2018 :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	25 %

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité accepte les taux proposés par Monsieur le Maire

Délibération N° 41/2018 :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN MISSION TEMPORAIRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE (CDG38)

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent du secrétariat chargé de la communication, du scolaire et de l'accueil est absent pour un congé maladie suivi d'un congé maternité, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Le service emploi – missions temporaires du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) a été contacté.

Ce service a adressé à la commune une candidature qui a été retenue.

Il convient de passer une convention pour régler les modalités de mise à disposition de cet agent en mission temporaire par le CDG38.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent en mission temporaire avec le CDG38.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Finances et sports:

Monsieur le Maire signale que divers dossiers de demande de subvention ont été montés par la Mairie notamment des dossiers pour le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL)

Un mail du responsable du complexe sportif a été reçu par les élus faisant part des difficultés qu'il rencontre à cause du non-respect des règles et des détériorations des équipements par les usagers. Le dossier sur le budget pour les « Echos de Crossey » est en cours d'élaboration.

Prochaine commission le 24 avril 2018

Urbanisme :

Le commissaire enquêteur a rendu une synthèse des demandes faites lors de ses permanences ou par courriers. A la demande du Commissaire enquêteur la commune doit se prononcer sur les différents points notés dans cette synthèse, pour cela la commission se réunira pour étudier toutes les demandes et donnera le résultat au commissaire enquêteur qui devra rendre son rapport sous quinze jours. Une réunion sur les ENS locaux a eu lieu en Mairie. Des panneaux d'information seront installés de l'Etang Dauphin à l'étang des Rivoirettes.

Prochaine commission le 14 mai 2018

Travaux :

La commission d'appel d'offre se réunira le 12 avril à 17 h 15.

L'APS des travaux de la Maison Pour tous a été transmis au bureau de l'association qui doit contacter les professeurs de musique avant de donner son avis.

Les toilettes de la salle des fêtes vont être modifiées par les services techniques.

Un acte administratif doit être passé entre la commune et un riverain de la route du Paris pour l'établissement d'une plateforme de dépôt des poubelles à Barbassard.

L'APS pour les travaux du dernier demi niveau de la Mairie a été rendue, tout a été pris en compte, l'estimation financière est inférieure au budget.

Monsieur le Maire souhaite qu'un panneau « stationnement interdit » soit installé vers le cimetière à la jonction des routes du Paris et de St Nicolas, il propose que des emplacements soient matérialisés sur la route du Paris le long du mur du cimetière.

Une présentation de l'étude d'ERGH sur le ruisseau du Sceyx sera faite aux riverains le 12 avril à 18 h.

Prochaine commission : le 26 avril 2018

Vie du village

Le concert du Voiron Jazz festival à la salle des fêtes a connu un bon succès. Ce festival prend de plus en plus d'ampleur.

La commission travaille sur les Estivales et sur la saison culturelle prochaine.

Le Troc'o plantes aura lieu le 22 avril 2018 et le dernier spectacle de la saison culturelle se déroulera le 4 mai.

Prochaine commission : le 24 avril

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin fait part au conseil qu'elle ne sait pas si la crèche a trouvé une directrice.

La commune de St Nicolas a rejoint St Aupre et St Etienne de Crossey dans le CEJ. La subvention de la CAF sera reversée au prorata de l'effort financier des communes, une clé de répartition étant impossible à appliquer aux trois communes.

Madame Peylin fera, avec les agents, le planning des travaux et dépenses inscrits au budget.

Prochaine commission : 23 avril 2018

Clôture de la séance à 22 h 25

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 22 MAI 2018 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 16 avril 2018